

PREREQUIS - TECHNIQUE

Pour la validation d'une commande merci de respecter et de fournir la totalité des éléments demandés dans cette fiche technique.

Le délai de livraison est à définir avec la Manufacture de Vinyles et ne prendra effet qu'après la réception et la validation de tous les éléments (audio – graphisme – SDRM – paiement – fiche client). Tout retard dans l'envoi, ou toute modification des éléments, remettra en cause le délai de livraison.

1 – AUDIO:

- Le temps par face ne doit pas excéder 22 minutes par face pour un 33 tours et 8 minutes par face pour un maxi 45 tours.
- Vous devez vous assurer d'avoir un mastering vinyle.
- Les fichiers audio doivent être obligatoirement encodés en .wav et si possible / 44khz / 24bits (pour un pressage optimum du disque).
- **Vous devez nous envoyer la tracklisting:** A1, A2, ... B1, B2, ... (avec le temps par morceau, le nom de chaque morceaux et le temps total de chaque face. Vous devez aussi indiquer toutes indications importantes : vitesse de rotation de chaque face, engraving, endless groove, silence entre les morceaux ou pas ...) dans un fichier texte avec le nom de l'album.

La Manufacture de Vinyles ne pourra être tenue responsable de la non conformité de votre disque si une indication n'était pas mentionnée dans le fichier.

- Pour nous envoyer les fichiers audio et la liste des morceaux, vous devez les stocker dans un fichier compressé (.zip ou .rar) en indiquant dans le nom du fichier le titre de l'album et le nom de votre structure. L'envoi d'un fichier non compressé peut entraîner des pertes ou des erreurs, la **Manufacture de Vinyles** ne peut pas être tenue responsable en cas de fichiers erronés.

Lien pour l'envoi : <https://manufacturevinyles.wetransfer.com/>

Mail : commandes@lamanufacturedevinyles.com

2 -GRAPHISME:

- Une fois les visuels (pochette, labels) placés dans les gabarits fournis par nos soins sur simple demande merci de vérifier la présence d'un fond perdu de minimum 3mm.

- Les labels (centre vinyle) ne doivent pas comporter de traits de coupe ou d'indications de perçage. **Chaque label doit être dans un fichier séparé, le nom de ce fichier doit comporter la mention label face A et label face B.**

- Vous nous ferez parvenir l'ensemble des éléments impérativement en format CMJN avec une résolution de 300dpi pour les documents couleur ou en «niveau de gris» pour les documents noir et blancs. (format .pdf)

- Pour nous envoyer les fichiers graphiques, vous devez les stocker dans un fichier compressé (.zip ou .rar) en indiquant dans le nom du fichier le titre de l'album et le nom de votre structure. L'envoie d'un fichier non compressé peut entraîner des pertes ou des erreurs, la Manufacture de Vinyles ne peut pas être tenue responsable en cas de fichiers erronés .

3 – DECLARATION SDRM :

- Vous devrez également déclarer la fabrication de vos vinyles à la SDRM, le nom à mentionner lors de la déclaration SDRM est : **SAS LA MANUFACTURE DE VINYLES**

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20 %, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, pour nos clients professionnels.

4 -INFORMATIONS :

- Si vous acceptez le devis veuillez nous le retourner signé par voie électronique - L'acceptation du devis entraîne automatiquement de votre part une validation de nos conditions générales de ventes (CGV).

Veuillez déposer tous vos fichiers (audio – graphiques – SDRM – tracklist) sur notre site Internet à la page FTP

- Après réception nous vérifierons que les différents fichiers sont bien conformes aux normes ci-dessus.

- Lorsque tous les éléments seront conformes et validés vous devrez procéder au paiement soit par chèque à l'ordre de La Manufacture de Vinyles soit par virement bancaire en indiquant votre numéro de devis ou de facture. (Toute commande ne sera validée et prise en compte qu'après paiement total de celle-ci, sauf accord de la Manufacture de Vinyles).